

Rapport de présentation

VOLUME 8
ANALYSE FONCIÈRE

GRAMBOUVILLE

PLUI

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Accueillir l'ovent, préserver l'espace

Article L151-9 du Code de l'urbanisme

DÉLIMITATION DES ZONES URBAINES, À URBANISER, AGRICOLES ET NATURELLES

Zones urbaines mixtes (UA/UB/UC/UD/UE)
 Zones urbaines d'activités économiques (UY)

MOBILISATION FONCIÈRE

HABITAT

2014	2021	2024	2035
0,1 ha consommé en extension	- consommé en extension	- consommé en extension	- projeté en extension
8 logements réalisés	1 logement réalisé		

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

2014	2021	2024	2035
- consommé en extension	- consommé en extension	- consommé en extension	3,0 ha projetés en extension

ÉQUIPEMENT

2014	2021	2024	2035
0,0 ha consommé en extension	- consommé en extension	- consommé en extension	- projeté en extension

OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LA PÉRIODE 2014 / 2020

Habitat	Activité économique	Équipement
Densification	Densification	Densification
Extension	Extension	Extension

OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LA PÉRIODE 2021 / 2024

Habitat	Activité économique	Équipement
Densification	Densification	Densification
Extension	Extension	Extension

OPÉRATIONS PROJÉTÉES SUR LA PÉRIODE 2025 / 2035

Habitat	Activité économique	Équipement
Extension	Extension	Extension

POTENTIELS DE DENSIFICATION

32 potentiels

- 5 inconstructibles*
- 10 constructibles sous condition**
- 18 sans contrainte***

* sont identifiés comme « inconstructibles » (polygones blancs) les potentiels situés dans les périmètres couverts par les dispositions réglementaires suivantes : équipements classés (ECL), zones de protection de l'accroissement au niveau collectif (ZP), zones d'inconstructibilité (ZI), ZN (ZAN), parcs et jardins remarquables (PJ), ententes collectives (EC), implantation agricole (EA), secteurs de risques d'inondation (I) ou à inconstructibilité (I) / EF / PPR2) ainsi que les zones potentiellement identifiées (zone 9).

** sont identifiés comme « constructibles sous condition » (polygones orange) les potentiels situés dans les zones humides et les secteurs de risques d'inondation à une constructibilité sous condition (PPR, cavité souterraine).

*** les potentiels identifiés comme « sans contrainte » (polygones rouges) restent soumis au règlement et aux autres dispositifs du PLUI. Leur constructibilité ne peut être garantie avec certitude.

RÉPARTITION DES POTENTIELS À DESTINATION RÉSIDENTIELLE

23	4
Fiche	Parcelle libre
Division simple	Division complexe

27 potentiels



30 à 39 logements estimés



- de potentiel économique